

Les Carrières d'Ottrott et de St-Nabor

Aux carrières d'Ottrott et de St-Nabor, on produisait des granulats routiers et du ballast pour voies de chemin de fer. La roche extraite, d'origine magmatique, était un porphyre.

Le porphyre. Si la composition chimique du porphyre est très proche de celle du granite, sa structure en diffère. Le porphyre est composé de feldspaths, de micas, de quartz et de pyroxènes, un pyroxène étant un silicate généralement associé à différents métaux. Sa formation remonte à l'Ère Primaire (il a environ 360 millions d'années) et son origine est magmatique, comme le granite. Mais, alors que le granite a subi un refroidissement lent dans les profondeurs souterraines - ce qui conduit à un grain grossier permettant d'en distinguer les composants à l'œil nu - le *porphyre* a eu un refroidissement rapide au contact de l'air ou de l'eau, ce qui lui confère une granulométrie fine. Néanmoins, le porphyre peut inclure des cristaux isolés de quelques millimètres. Sa grande dureté et son excellente résistance à la compression lui confèrent, à Saint-Nabor, les qualités requises pour une utilisation en tant que granulats routiers ou ballast de chemin de fer.

Les carrières. Les premières extractions de la roche *porphyre* ont lieu sous Louis XV, au XVIIIe siècle, notamment pour fournir des pavés à la ville de Paris. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, des entrepreneurs locaux ont exploité quatre petites carrières dont les matériaux extraits étaient utilisés pour la



construction et l'entretien des routes de la région. En 1902, alors que l'Alsace était un Land germanique, la société privée Vering & Waechter est autorisée par l'administration à exploiter les carrières de manière industrielle et à construire une voie ferrée pour transporter les matériaux extraits. En 1918, les carrières passent sous la direction de l'État français et deviennent Société Anonyme en 1931. L'âge d'or des carrières de Saint-Nabor se situe avant et après la Seconde Guerre Mondiale. En 2002, l'exploitant est mis en redressement judiciaire.

Après l'exploitation. Depuis 2004, le SIVU [Syndicat Intercommunal à Vocation Unique] des Carrières d'Ottrott et Saint-Nabor a en charge la coordination des études et des travaux nécessaires à la réhabilitation du site. Ainsi, de 2009 à 2017, des chantiers de mise en sécurité, de réaménagement et de revégétalisation des carrières ont été conduits. En 2008, le préfet a pris un arrêté de protection des biotopes ayant pour objectif la préservation d'habitats favorables à la faune et à la flore. Néanmoins, le projet d'une réouverture raisonnée du site permettant au public d'y découvrir ses richesses environnementales, géologiques, paysagères et historiques reste d'actualité ■